



Fonction Publique Territoriale

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES  
CONCOURS & EXAMENS PROFESSIONNELS  
ORGANISÉS AU TITRE DES ANNÉES 2008/2009/2010  
PAR LES CENTRES DE GESTION  
DE LA RÉGION CENTRE  
(Départements 18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45)

**Ce calendrier ne constitue pas un engagement des Centres de Gestion à organiser effectivement les concours concernés aux dates indiquées. Seuls les arrêtés d'ouverture de concours permettront de les organiser.**

➔ *Les dossiers d'inscription sollicités sur demande écrite auprès du Centre de Gestion du Cher doivent être accompagnés d'une enveloppe format A4 libellée à vos nom et adresse et affranchie à 1.33 €.*

[www.cdg18.fr](http://www.cdg18.fr)

[www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)

B.P. 2001 - 18026 BOURGES CEDEX  
Tél. 02 48 50 82 50 - Fax 02 48 50 37 59 - Web : CDG18.FR  
SIÈGE : Z.A. "Le Porche" ■ 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS

(mise à jour 30 mars 2009)

# Concours

## FILIERE ADMINISTRATIVE

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE	CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR / CDG ASSOCIES
<p><b>REDACTEUR TERRITORIAL</b></p> <p><i>Spécialité :</i> « <b>Administration Générale</b> »</p>	<p><b>Concours externe sur épreuves :</b> Etre titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un titre ou diplôme classé au niveau IV de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles .</p> <p><b>Concours interne sur épreuves :</b> Justifier au 1er janvier 2009 de 4 ans au moins de services publics effectifs.</p> <p><b>Troisième concours :</b> Justifier de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p><b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique</b> <b>télématique</b></p> <p><b>Pré-inscription en ligne</b> www.cdg45.fr</p> <p>du 5 janvier 2009 au 27 février 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 9 mars 2009</p>	<p>16 septembre 2009</p>	<p><b>CENTRE DE GESTION 45</b> <b>1 rue Eugène Vignat</b> <b>BP 1249</b> <b>45002 ORLEANS CEDEX 1</b> <b>☎ : 02.38.75.85.45</b> <b>☎ : 02.38.75.85.46</b></p> <p>concours@cdg45.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b> <b>CDG 28</b> <b>CDG 36</b> <b>CDG 37</b> <b>CDG 41</b></p>

# Concours

## FILIERE ADMINISTRATIVE

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS / CDG ASSOCIES
<p align="center"><b>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE</b></p>	<p><b>Externe sur épreuves :</b> Etre titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p><b>Interne sur épreuves :</b> Justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2010 d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p><b>Troisième concours :</b> Justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membres d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p align="center"><b>Retrait sur place Demande de retrait par voie postale (cachet de la poste faisant foi) informatique télématique</b> du 14 septembre 2009 au 12 octobre 2009</p> <p align="center"><b>Date limite de dépôt</b> 20 octobre 2009</p>	<p align="center">17 mars 2010</p>	<p align="center"><b>CENTRE DE GESTION 18</b> <b>B. P. 2001</b> <b>18026 BOURGES CEDEX</b> <b>☎ : 02.48.50.94.30</b> <b>☎ : 02.48.50.37.59</b></p> <p align="center">www.cdg18.fr service.concours@cdg18.fr</p> <p align="center">/</p> <p align="center"><b>CDG 36</b></p>
				<p align="center"><b>CENTRE DE GESTION 28</b> <b>9 rue Jean Perrin – BP 29</b> <b>28600 LUISANT</b> <b>☎ : 02.37.91.43.40</b> <b>☎ : 02.37.30.87.44</b></p> <p align="center">www.cdg28.fr concours@cdg28.fr</p> <p align="center">/</p> <p align="center"><b>CDG 45</b></p>
				<p align="center"><b>CENTRE DE GESTION 41</b> <b>3 rue Franciade</b> <b>41260 LA CHAUSSEE</b> <b>SAINT VICTOR</b> <b>☎ : 02.54.56.28.50</b> <b>☎ : 02.54.56.28.55</b></p> <p align="center">cdg41@wanadoo.fr</p> <p align="center">/</p> <p align="center"><b>CDG 37</b></p>

# Concours

## FILIERE TECHNIQUE

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS / CDG ASSOCIES
<b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE</b>  <i>Spécialité :</i> <b>Espaces naturels, Espaces Verts</b>	<p><b>Concours externe sur titres avec épreuves :</b> Etre titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification professionnelle reconnue comme équivalente, obtenus dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p><b>Concours interne :</b> Justifier au 1er janvier 2009 d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p><b>Troisième concours :</b> Justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des activités techniques d'exécution. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p><b>Retrait sur place Demande de retrait par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique télématique</b> du 17 novembre 2008 au 15 décembre 2008</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 23 décembre 2008</p>	3 avril 2009	<p><b>CENTRE DE GESTION 28</b> 9 rue Jean Perrin – BP 29 28600 LUISANT ☎ : 02.37.91.43.40 ☎ : 02.37.30.87.44</p> <p>www.cdg28.fr concours@cdg28.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b> <b>CDG 37</b> (sous réserve) <b>CDG 41</b> <b>CDG 45</b></p>

# Concours

## FILIERE TECHNIQUE

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS / CDG ASSOCIES
<p><b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</b></p> <p><i>Spécialité :</i> <b>Installations électriques, sanitaires et thermiques</b></p>	<p><b>Externe sur épreuves :</b> Etre titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p><b>Interne sur épreuves :</b> Justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2009 d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p><b>Troisième concours :</b> Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p><b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique</b> <b>télématique</b> du 8 septembre 2008 au 29 septembre 2008</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 7 octobre 2008</p>	<p>21 janvier 2009</p>	<p><b>CENTRE DE GESTION 45</b> <b>1 rue Eugène Vignat</b> <b>BP 1249</b> <b>45002 ORLEANS CEDEX 1</b> <b>☎ : 02.38.75.85.45</b> <b>☎ : 02.38.75.85.46</b></p> <p>cdg45@dial.oleane.com</p> <p>/</p> <p><b>CDG 36</b></p>
<p><b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</b></p> <p><i>Spécialité :</i> <b>Magasinage des ateliers</b></p>	<p><b>Externe sur épreuves :</b> Etre titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p><b>Interne sur épreuves :</b> Justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2009 d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p><b>Troisième concours :</b> Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p><b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique</b> <b>télématique</b> du 8 septembre 2008 au 29 septembre 2008</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 7 octobre 2008</p>	<p>21 janvier 2009</p>	<p><b>CENTRE DE GESTION 37</b> <b>25 rue du Rempart</b> <b>B.P. 4135</b> <b>37041 TOURS CEDEX</b> <b>☎ : 02.47.60.85.00</b> <b>☎ : 02.47.60.85.01</b></p> <p>concours@cdg37.fr www.cdg37.fr</p>

# Concours

## FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE	CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR / CDG ASSOCIES
<b>CONSEILLER TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF</b>	<p><b>Concours interne sur épreuves :</b> Le concours interne sur épreuves est ouvert aux membres du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et aux fonctionnaires détachés dans ce cadre d'emploi. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'au moins 6 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou un corps d'assistants de service social et être en fonction depuis au moins 2 ans dans la Fonction Publique Territoriale.</p>	<p><b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique</b> <b>télématique</b> du 15 avril 2009 au 3 juin 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 11 juin 2009</p>	7 octobre 2010	<p><b>CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE (Départements 92-93-94)</b> 157 avenue Jean Lolive 93698 PANTIN CEDEX ☎ : 01.56.96.80.80 ☎ : 01.56.96.80.81</p> <p>www.cig929394.fr <a href="mailto:info@cig929394.fr">info@cig929394.fr</a></p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b> <b>CDG 28</b> <b>CDG 36</b> <b>CDG 37</b> <b>CDG 41</b> <b>CDG 45</b> <b>CDG 77</b> <b>CIGGC</b></p>
<p><b>ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF</b></p> <p><i>Spécialité :</i> <b>Assistant Service Social</b></p> <p><b>Educateur Spécialisé</b></p> <p><b>Conseiller en E. S. F.</b></p>	<p><b>Concours sur titres avec épreuves :</b> <i>Pour la spécialité Assistant de Service Social</i>, être titulaire du diplôme d'Etat d'Assistant de service social ou d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.</p> <p><i>Pour la spécialité Education Spécialisée</i>, être titulaire du diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé.</p> <p><i>Pour la spécialité Conseil en Economie Sociale et Familiale</i>, être titulaire du diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale et familiale.</p>	<p><b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique</b> <b>télématique</b> du 3 mai 2010 au 25 mai 2010</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 2 juin 2010</p>	7 octobre 2010	<p><b>CENTRE DE GESTION 36</b> 21 rue Bourdillon 36000 CHATEAUROUX ☎ : 02.54.34.18.20 ☎ : 02.54.22.97.42</p> <p>cdgindre@cdg36.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 45</b></p>
<b>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1<sup>RE</sup> CLASSE DES ECOLES MATERNELLES</b>	<p><b>Concours sur titre avec épreuves :</b> Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance.</p>	<p><b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait Par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique</b> <b>télématique</b> du 6 avril 2009 au 28 avril 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 6 mai 2009</p>	21 octobre 2009	<p><b>CENTRE DE GESTION 36</b> 21 rue Bourdillon 36000 CHATEAUROUX ☎ : 02.54.34.18.20 ☎ : 02.54.22.97.42</p> <p>cdgindre@cdg36.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b> <b>CDG 37</b> <b>CDG 41</b> <b>CDG 45</b></p>

# Concours

## FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE (suite)

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE	CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR / CDG ASSOCIES
<b>AGENT SOCIAL TERRITORIAL DE 1<sup>RE</sup> CLASSE</b>	<p><b>Concours sur titres avec épreuves :</b></p> <p>Etre titulaire soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● d'un diplôme homologué au niveau V selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992,</li> <li>● d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico psychologique,</li> <li>● un certificat de travailleuse familiale,</li> <li>● un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile (diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale).</li> </ul>	<p><b>Retrait sur place</b>  <b>Demande de retrait par voie postale</b>  (cachet de la poste faisant foi)  <b>informatique</b>  <b>télématique</b>  du 25 mai 2009 au 11 juin 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b>  19 juin 2009</p>	21 octobre 2009	<p><b>CENTRE DE GESTION 41</b>  <b>3 rue Franciade</b>  <b>41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR</b>  ☎ : 02.54.56.28.50  ☎ : 02.54.56.28.55</p> <p>cdg41@wanadoo.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 37</b></p>
<b>INFIRMIER TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE</b>	<p><b>Sur titre avec épreuves :</b></p> <p>Etre titulaire soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du diplôme d'état d'infirmier ;</li> <li>- du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique ;</li> <li>- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier.</li> </ul>	<p><b>Retrait sur place</b>  <b>Demande de retrait par voie postale</b>  (cachet de la poste faisant foi)  <b>informatique</b>  <b>télématique</b>  du 30 septembre 2008 au 19 novembre 2008</p> <p><b>Date limite de dépôt</b>  27 novembre 2008</p>	5 février 2009	<p><b>CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE (Départements 92-93-94)</b>  <b>157 avenue Jean Lolive</b>  <b>93698 PANTIN CEDEX</b>  ☎ : 01.56.96.80.80  ☎ : 01.56.96.80.81</p> <p>www.cig929394.fr  info@cig929394.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b>  <b>CDG 28</b>  <b>CDG 36</b>  <b>CDG 37</b>  <b>CDG 41</b>  <b>CDG 45</b>  <b>CDG 77</b>  <b>CIG Grande Couronne</b></p>

# Concours

## FILIERE POLICE

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE	CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR / CDG ASSOCIES
<b>GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>Concours sur épreuves :</b> Etre titulaire au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V.	<b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait</b> <b>par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique</b> <b>télématique</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 21 octobre 2008  <b>Date limite de dépôt</b> 30 octobre 2008	28 janvier 2009	<b>CENTRE DE GESTION 41</b> <b>3 rue Franciade</b> <b>41260 LA CHAUSSEE SAINT</b> <b>VICTOR</b> <b>☎ : 02.54.56.28.50</b> <b>☎ : 02.54.56.28.55</b>  cdg41@wanadoo.fr  /  <b>CDG 28</b> <b>CDG 37</b> <b>CDG 45</b>
<b>GARDE CHAMPETRE PRINCIPAL</b>	<b>Concours sur épreuves :</b> Etre titulaire au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V.	<b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait</b> <b>par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique</b> <b>télématique</b> du 4 mai 2009 au 2 juin 2009  <b>Date limite de dépôt</b> 10 juin 2009	9 septembre 2009	<b>CENTRE DE GESTION 28</b> <b>9 rue Jean Perrin – BP 29</b> <b>28600 LUISANT</b> <b>☎ : 02.37.91.43.40</b> <b>☎ : 02.37.30.87.44</b>  www.cdg28.fr concours@cdg28.fr  /  <b>CDG 18</b> <b>CDG 36</b> <b>CDG 45</b>



# Concours

## FILIERE ANIMATION

CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE	CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR / CDG ASSOCIES
<b>ANIMATEUR TERRITORIAL</b>	<p><b>Externe sur épreuves :</b> être titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ;</li> <li>- du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport dans les 5 spécialités suivantes : loisirs tous publics, techniques de l'information et de la communication, pêche de loisirs, animation sociale et animation culturelle.</li> </ul> <p><b>Interne sur épreuves :</b> justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p><b>Troisième concours :</b> justifier de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p><b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait</b> <b>Par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique</b> <b>télématique</b> du 17 mars 2009 au 14 mai 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 6 mai 2009</p>	24 septembre 2009	<p><b>CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE (Départements 78-91-95) 15 rue Boileau 78000 VERSAILLES</b> ☎ : 01.39.49.63.00 ☎ : 01.39.02.27.26</p> <p>www.cigversailles.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18 CDG 28 CDG 36 CDG 37 CDG 41 CDG 45 CDG 77 CIGPC</b></p>

# Examens professionnels

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste de la Fonction Publique Territoriale

## FILIERE ADMINISTRATIVE

EXAMENS	CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS / CDG ASSOCIES
<b>REDACTEUR TERRITORIAL CHEF</b>	<p>Peuvent se présenter à l'examen professionnel :</p> <p>Les Rédacteurs ayant atteint le 7<sup>e</sup> échelon de leur grade et les Rédacteurs principaux sans condition d'ancienneté.</p>	<p><b>Retrait sur place</b>  <b>Demande de retrait par voie postale</b>  (cachet de la poste faisant foi)  <b>informatique télématique</b>  du 5 janvier 2009 au 27 janvier 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b>  4 février 2009</p>	12 mai 2009	<p><b>CENTRE DE GESTION 36</b>  21 rue Bourdillon  36000 CHATEAUROUX  ☎ : 02.54.34.18.20  ☎ : 02.54.22.97.42</p> <p>cdgindre@cdg36.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b>  <b>CDG 28</b>  <b>CDG 41</b>  <b>CDG 45</b></p>
<b>REDACTEUR TERRITORIAL</b>	<p>Peuvent se présenter à l'examen professionnel :</p> <p>1) Les fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des Adjoint Administratifs chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2000 habitants et justifiant d'au moins de 8 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont 4 ans accomplis au titre des missions précitées.</p> <p>ou</p> <p>2) Les fonctionnaires de catégorie C comptant au moins 10 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage.</p>	<p><b>Retrait sur place</b>  <b>Demande de retrait par voie postale</b>  (cachet de la poste faisant foi)  <b>informatique télématique</b>  du 22 février 2010 au 22 mars 2010</p> <p><b>Date limite de dépôt</b>  30 mars 2010</p>	16 juin 2010	<p><b>CENTRE DE GESTION 28</b>  9 rue Jean Perrin – BP 29  28600 LUISANT  ☎ : 02.37.91.43.40  ☎ : 02.37.30.87.44</p> <p>www.cdg28.fr  concours@cdg28.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18 (sous réserve)</b>  <b>CDG 36</b>  <b>CDG 37 (sous réserve)</b>  <b>CDG 45</b></p>
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE</b>	<p>Peuvent se présenter à l'examen professionnel :</p> <p>Les Adjoints Administratifs de 2<sup>e</sup> classe ayant atteint le 3<sup>e</sup> échelon et comptant au moins deux ans de services effectifs dans ce grade.</p>	<p><b>Retrait sur place</b>  <b>Demande de retrait par voie postale</b>  (cachet de la poste faisant foi)  <b>informatique télématique</b>  du 8 octobre 2008 au 5 novembre 2008</p> <p><b>Date limite de dépôt</b>  13 novembre 2008</p>	18 mars 2009	<p><b>CENTRE DE GESTION 18</b>  B. P. 2001  18026 BOURGES CEDEX  ☎ : 02.48.50.94.30  ☎ : 02.48.50.37.59</p> <p>www.cdg18.fr  service.concours@cdg18.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 45</b></p> <p><b>CENTRE DE GESTION 36</b>  21 rue Bourdillon  36000 CHATEAUROUX  ☎ : 02.54.34.18.20  ☎ : 02.54.22.97.42</p> <p>cdgindre@cdg36.fr</p>

# Examens professionnels

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste de la Fonction Publique Territoriale

## FILIERE TECHNIQUE

EXAMENS	CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS / CDG ASSOCIES
<b>TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL CHEF</b>	<p>Peuvent se présenter à l'examen professionnel :</p> <p>Les Techniciens Supérieurs comptant 6 ans de services en cette qualité, ayant atteint le 7<sup>e</sup> échelon de leur grade depuis au moins 6 mois et les Techniciens Supérieur Principaux sans condition d'ancienneté.</p>	<p><b>Retrait sur place</b>  <b>Demande de retrait par voie postale</b>  (cachet de la poste faisant foi)  <b>informatique</b>  <b>télématique</b>  du 10 mai 2010  au 31 mai 2010</p> <p><b>Date limite de dépôt</b>  8 juin 2010</p>	9 septembre 2010	<p><b>CENTRE DE GESTION 37</b>  25 rue du Rempart  B.P. 4135  37041 TOURS CEDEX  ☎ : 02.47.60.85.00  ☎ : 02.47.60.85.01</p> <p>concours@cdg37.fr  www.cdg37.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b>  <b>CDG 41</b>  <b>CDG 45</b></p>
<b>TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL</b>	<p>Peuvent se présenter à l'examen professionnel :</p> <p>Les fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des Contrôleurs de Travaux justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2009 d'au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans le cadre d'emplois des Contrôleurs Territoriaux.</p>	<p><b>Retrait sur place</b>  <b>Demande de retrait par voie postale</b>  (cachet de la poste faisant foi)  <b>informatique</b>  <b>télématique</b>  du 9 mars 2009  au 6 avril 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b>  14 avril 2009</p>	14 septembre 2009	<p><b>CENTRE DE GESTION 28</b>  9 rue Jean Perrin – BP 29  28600 LUISANT  ☎ : 02.37.91.43.40  ☎ : 02.37.30.87.44</p> <p>www.cdg28.fr  concours@cdg28.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b>  <b>CDG 36</b>  <b>CDG 37</b>  <b>CDG 41</b>  <b>CDG 45</b>  <b>CDG 77</b>  <b>CIGPC</b>  <b>CIGGC</b></p>
<b>AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL</b>	<p>Peuvent se présenter l'examen professionnel :</p> <p>Les fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Techniques comptant au moins 8 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emplois et ayant atteint au moins le 5<sup>e</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe.</p>	<p><b>Retrait sur place</b>  <b>Demande de retrait par voie postale</b>  (cachet de la poste faisant foi)  <b>informatique</b>  <b>télématique</b>  du 13 septembre 2010  au 11 octobre 2010</p> <p><b>Date limite de dépôt</b>  19 octobre 2010</p>	19 janvier 2011	<p><b>CENTRE DE GESTION 28</b>  9 rue Jean Perrin – BP 29  28600 LUISANT  ☎ : 02.37.91.43.40  ☎ : 02.37.30.87.44</p> <p>www.cdg28.fr  concours@cdg28.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 45</b></p>

# Examens professionnels

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste de la Fonction Publique Territoriale

## FILIERE TECHNIQUE

EXAMENS	CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS / CDG ASSOCIES
<p><b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE</b></p> <p><i>Spécialité :</i> <b>Bâtiment, Travaux Publics, Voirie et Réseaux Divers</b></p>	<p>Peuvent se présenter à l'examen professionnel :</p> <p>Les Adjoints Techniques Territoriaux de 2<sup>e</sup> classe ayant atteint le 4<sup>e</sup> échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p>	<p><b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique télématique</b> du 4 mai 2009 au 2 juin 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 10 juin 2009</p>	13 janvier 2010	<p><b>CENTRE DE GESTION 28</b> 9 rue Jean Perrin – BP 29 28600 LUISANT ☎ : 02.37.91.43.40 ☎ : 02.37.30.87.44</p> <p>www.cdg28.fr concours@cdg28.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b> <b>CDG 36</b> <b>CDG 41</b> <b>CDG 45</b></p>
<p><b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE</b></p> <p><i>Spécialité :</i> <b>Espaces Naturels, Espaces Verts</b></p>	<p>Peuvent se présenter à l'examen professionnel :</p> <p>Les Adjoints Techniques Territoriaux de 2<sup>e</sup> classe ayant atteint le 4<sup>e</sup> échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p>	<p><b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique télématique</b> du 7 septembre 2009 au 29 septembre 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 7 octobre 2009</p>	13 janvier 2010	<p><b>CENTRE DE GESTION 36</b> 21 rue Bourdillon 36000 CHATEAUROUX ☎ : 02.54.34.18.20 ☎ : 02.54.22.97.42</p> <p>cdgindre@cdg36.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b> <b>CDG 28</b> <b>CDG 37</b> <b>CDG 41</b> <b>CDG 45</b></p>
<p><b>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE</b></p> <p><i>Spécialité :</i> <b>Environnement, Hygiène</b></p>	<p>Peuvent se présenter à l'examen professionnel :</p> <p>Les Adjoints Techniques Territoriaux de 2<sup>e</sup> classe ayant atteint le 4<sup>e</sup> échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p>	<p><b>Retrait sur place</b> <b>Demande de retrait par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique télématique</b> du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 22 juin 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b> 30 juin 2009</p>	13 janvier 2010	<p><b>CENTRE DE GESTION 18</b> B. P. 2001 18026 BOURGES CEDEX ☎ : 02.48.50.94.30 ☎ : 02.48.50.37.59</p> <p>www.cdg18.fr service.concours@cdg18.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 28</b> <b>CDG 36</b></p> <p><b>CENTRE DE GESTION 37</b> 25 rue du Rempart B.P. 4135 37041 TOURS CEDEX ☎ : 02.47.60.85.00 ☎ : 02.47.60.85.01</p> <p>concours@cdg37.fr www.cdg37.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 41</b> <b>CDG 45</b></p>

# Examens professionnels

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste de la Fonction Publique Territoriale

## FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

EXAMENS	CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS / CDG ASSOCIES
<b>EDUCATEUR TERRITORIAL CHEF DE JEUNES ENFANTS</b>	<p>Peuvent se présenter à l'examen professionnel :</p> <p>Les Educateurs de Jeunes Enfants ayant un an d'ancienneté dans le 8<sup>e</sup> échelon de leur grade et les Educateurs Principaux sans condition d'ancienneté, comptant 3 ans de services dans le cadre d'emplois.</p>	<p><b>Retrait sur place</b>  <b>Demande de retrait par voie postale</b>  (cachet de la poste faisant foi)  <b>informatique</b>  <b>télématique</b>  du 13 octobre 2008 au 10 novembre 2008</p> <p><b>Date limite de dépôt</b>  18 novembre 2008</p>	10 mars 2009	<p><b>CENTRE DE GESTION 37</b>  25 rue du Rempart  B.P. 4135  37041 TOURS CEDEX  ☎ : 02.47.60.85.00  ☎ : 02.47.60.85.01</p> <p>concours@cdg37.fr  www.cdg37.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b>  <b>CDG 28</b>  <b>CDG 36</b>  <b>CDG 41</b></p>

# Examens professionnels

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste de la Fonction Publique Territoriale

## FILIERE CULTURELLE

EXAMENS	CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS / CDG ASSOCIES
<b>ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL DE 1<sup>RE</sup> CLASSE</b>	<p>Peuvent de présenter à l'examen professionnel :</p> <p>Les Adjoints du Patrimoine de 2<sup>e</sup> classe ayant atteint le 4<sup>e</sup> échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p>	<p><b>Retrait sur place</b>  <b>Demande de retrait par voie postale</b>  (cachet de la poste faisant foi)  <b>informatique</b>  <b>télématique</b>  du 12 octobre 2009 au 2 novembre 2009</p> <p><b>Date limite de dépôt</b>  10 novembre 2009</p>	18 mars 2010	<p><b>CENTRE DE GESTION 37</b>  25 rue du Rempart  B.P. 4135  37041 TOURS CEDEX  ☎ : 02.47.60.85.00  ☎ : 02.47.60.85.01</p> <p>concours@cdg37.fr  www.cdg37.fr</p> <p>/</p> <p><b>CDG 18</b>  <b>CDG 28</b>  <b>CDG 36</b>  <b>CDG 41</b>  <b>CDG 45</b></p>

# Examens professionnels

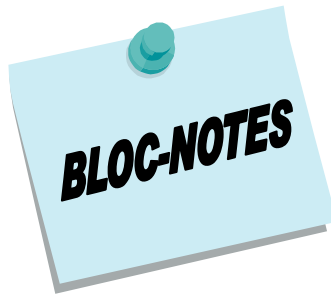
Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste de la Fonction Publique Territoriale

## FILIERE ANIMATION

EXAMENS	CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS	DATES DE RETRAIT ET DE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DES EPREUVES	CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS / CDG ASSOCIES
<b>ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 1<sup>RE</sup> CLASSE</b>	Peuvent de présenter à l'examen professionnel :  Les Adjoints d'Animation de 2 <sup>e</sup> classe ayant atteint le 4 <sup>e</sup> échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade.	<b>Retrait sur place Demande de retrait par voie postale</b> (cachet de la poste faisant foi) <b>informatique télématique</b> du 12 janvier 2009 au 9 février 2009  <b>Date limite de dépôt</b> 17 février 2009	24 mars 2009	<b>CENTRE DE GESTION 28</b> <b>9 rue Jean Perrin – BP 29</b> <b>28600 LUISANT</b> <b>☎ : 02.37.91.43.40</b> <b>☎ : 02.37.30.87.44</b>  www.cdg28.fr concours@cdg28.fr  /  <b>CDG 45</b>
				<b>CENTRE DE GESTION 41</b> <b>3 rue Franciade</b> <b>41260 LA CHAUSSEE SAINT</b> <b>VICTOR</b> <b>☎ : 02.54.56.28.50</b> <b>☎ : 02.54.56.28.55</b>  cdg41@wanadoo.fr  /  <b>CDG 18</b> <b>CDG 37 (sous réserve)</b>



- ◆ *Les concours de la Fonction Publique Territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : mairies, conseils généraux, conseils régionaux, établissements publics intercommunaux.*
- ◆ *A l'issue de ces concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude d'une durée de validité d'un an renouvelable deux fois.*
- ◆ *La réussite à un concours ne vaut pas recrutement. Il appartient au lauréat de rechercher un poste.*
- ◆ ***Pour obtenir un dossier d'inscription, vous devez obligatoirement vous adresser au Centre de Gestion organisateur.***
- ◆ ***Aucune demande de dossier d'inscription ne sera prise par téléphone.***
- ◆ *Le retrait des dossiers d'inscription doit se faire impérativement au cours de la période fixée.*
- ◆ *Enfin, le dossier d'inscription doit être déposé, complété et signé auprès du Centre de Gestion organisateur, par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou aux heures d'ouverture des bureaux, impérativement au plus tard à la date indiquée sur le calendrier.*



# **Le Service Concours du Centre de Gestion du Cher**

**Se tient à votre disposition  
Du lundi au vendredi 8 h 30 – 12 h / 14 h – 17 h 30  
☎ 02.48.50.94.30 – 02.48.50.94.39**

✉ [service.concours@cdg18.fr](mailto:service.concours@cdg18.fr)



**Responsable  
Pascal PELLENTZ**

**Secrétariat  
Marjorie MAIN**